

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Des-plans-d-intervention>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2015 > Nucléaire : de la mine aux déchets, tous concernés ! > Infographie "Nucléaire : l'envers du décor" > Centrales nucléaires > **Des plans d'intervention dérisoires en cas d'accident**

15 novembre 2013

Des plans d'intervention dérisoires en cas d'accident

Lorsque survient un problème susceptible d'avoir des conséquences extérieures au site, le Préfet déclenche le plan particulier d'intervention (PPI).

- ▶ Le PPI est le document de référence en cas d'alerte. Il précise les missions des différents services de l'État concernés, les schémas de diffusion de l'alerte des populations, les moyens matériels et humains qui seraient mis en œuvre et l'articulation avec le plan d'urgence interne (PUI) dont la responsabilité appartient à l'industriel nucléaire concerné.
- ▶ Mais les PPI ne concernent que les communes situées dans un périmètre de 10 km autour des centrales ! Un périmètre dérisoire... Comme l'ont montré les accidents de Tchernobyl et de Fukushima, un nuage radioactif peut se répandre sur des centaines de kilomètres et les fuites peuvent contaminer l'océan et les nappes phréatiques, diffusant ainsi la radioactivité sur de longues distances.
- ▶ Jusqu'à présent, tous les exercices de mise en place des secours et d'évacuation organisés ont été de véritables fiascos et attestent que l'État ne serait pas en mesure de gérer les conséquences d'un accident nucléaire.



En savoir plus :

- [Les PPI](#)
- [Exercice d'évacuation à Gravelines : halte à la mascarade !](#)
- [L'État français saurait-il "gérer" une catastrophe nucléaire ? Simulation d'accident à Gravelines : récit d'une mascarade](#)
- [Animation de Greenpeace PPI, êtes-vous à l'abri ?](#)